

GUIDE DES AIDES

-

AIDES AU DEVELOPPEMENT



Contrat de développement

Bénéficiaires

PME(*) constituées en société, de plus de 3 ans, bénéficiaires et en croissance, qui réalisent un programme d'investissement immobilier ou matériel et qui engagent des dépenses immatérielles.

Finalités

Faciliter le financement des investissements immatériels liés à un programme d'investissement.

Dépenses financées

Investissements immatériels tels que frais de recrutement et de formation, opérations de communication, marketing, coûts d'adaptation aux normes et au respect de l'environnement,...

Equipements à faible valeur de revente tels que : matériels conçus et réalisés par l'entreprise pour ses besoins propres (moules agencement spécifiques...), travaux d'aménagements.

Augmentation du besoin en fonds de roulement généré par le projet.

Modalités d'intervention

Prêt sans garantie ni caution personnelle de 40 000 € à 400 000 €, dans la limite des fonds propres et quasi fonds propres de l'entreprise, d'une durée de 6 ans avec un allègement du remboursement la première année.

Il est systématiquement associé à un financement bancaire d'un montant au moins égal au double du Contrat de Développement ;

ce financement bancaire peut bénéficier d'une garantie d'OSEO ou être partagé avec OSEO

() Au sens de la définition européenne de la PME : entreprise de moins de 250 salariés déclarant soit un CA annuel inférieur à 50 millions €, soit un total de bilan n'excédant pas 43 millions €.*

Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25% par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.

Contacts

OSEO

7, rue Colombia
Le Parc d'Ester - BP 76827
87068 Limoges
Tél. : 05 55 33 08 20
Fax : 05 55 33 49 48

PEP'S 23 - ZI du Cheix 23300 LA SOUTERRAINE
Tel : 05 55 89 87 69 - Fax : 05 55 63 88 65 contact@peps23.com